



PRÉFET DE L'YONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de l'Animation des Politiques Publiques
Interministérielles et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement

**Relevé de conclusions de la réunion relative
au projet d'interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable des communes
d'Aigremont, Annay-sur-Serein, Lichères-près-Aigremont, Môlay et Sainte-Vertu
avec le réseau exploité par le Syndicat du Tonnerrois,
qui s'est tenue à la Préfecture, le 18 octobre 2023
sous la présidence de Monsieur le Secrétaire général de la Sous-préfecture d'Avallon**

Participants :

- Monsieur Jean-Marie MAURICE, maire d'Annay-sur-Serein et président du SIAEP d'Annay-Môlay ;
- Monsieur Christophe CHEYSSON, maire de Sainte-Vertu ;
- Monsieur Frédéric MONTREYNAUD, maire d'Aigremont ;
- Monsieur Olivier FARAMA, maire de Lichères-près-Aigremont ;
- Monsieur Rémi GAUTHEROT, président du Syndicat des eaux du Tonnerrois ;
- Madame Delphine PARÉ, bureau d'études SPEE (assistance à maîtrise d'ouvrage) ;
- Monsieur Philippe CANAULT, assistant à maîtrise d'ouvrage ;
- Madame Pascale CHARBOIS-BUFFAUT, responsable de l'unité territoriale santé environnement, ARS ;
- Monsieur Gaëtan MORNET, unité ressources en eau et pollutions diffuses, DDT ;
- Madame Laure ATHÈNES, cheffe du service territorial Yonne-Loing, AESN ;
- Monsieur Guillaume MAILLARD, AESN ;
- Madame Élisabeth DUMONT, chef du bureau de l'environnement, préfecture ;
- Monsieur Arnaud CHARVET, bureau de l'environnement.

Excusée :

- Madame Claudine MANIGAULT, maire de Môlay.

Monsieur Pierre-Henri VARENNE, Secrétaire général de la sous-préfecture d'Avallon présente les excuses de Madame la Sous-préfète d'Avallon. Il indique que les principaux objectifs de la réunion sont de faire le point sur l'avancement de l'opération, alors que la consultation des entreprises est achevée, et de fixer un calendrier pour les étapes à venir.

En préambule, l'ARS présente le résultat des dernières mesures de la teneur en nitrates dans l'eau :

- une légère diminution est observée à Aigremont et Sainte-Vertu ;
- les oscillations habituelles sont observées à Annay-sur-Serein et Môlay ;
- aucune évolution n'est remarquable à Lichères-près-Aigremont.

I. Bilan de la consultation des entreprises

La procédure de négociation touche à sa fin. Les offres des candidats ont été remises le 15 septembre et le choix définitif devrait être confirmé par le conseil municipal de Sainte-Vertu le 20 octobre.

L'offre la plus avantageuse serait la suivante :

- Lot n° 1 - Canalisations : 997 000 € (au lieu des 1,6 M € estimés)
Polyéthylène haute densité (PEHD) avec lit de pose
- Garantie de 100 ans
7 entreprises ont répondu à l'appel d'offres
- Lot n° 2 - Équipements électromécaniques : 198 780 € (au lieu de 156 000 € estimés)
Une seule entreprise a candidaté, elle a déjà travaillé pour le SIAEP d'Annay-Môlay.

La durée des travaux serait de 6 mois.

I. Gouvernance

Les conseils municipaux de Lichères-près-Aigremont et Sainte-Vertu ont délibéré en faveur du principe d'une adhésion au SIAEP d'Annay-Môlay, que ce dernier doit accepter par un vote du comité syndical. Un travail sur les statuts devra être réalisé, et ce une fois les travaux réceptionnés. Jusqu'à cette adhésion, le format du groupement de commande sera maintenu.

L'AESN s'interroge sur la possibilité d'adhérer à un syndicat existant en 2025, moins d'un an avant le transfert de la compétence « Eau et assainissement » aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Après avoir effectué des vérifications à la suite de la réunion, le bureau de l'environnement confirme que rien ne s'oppose à l'adhésion de communes à un syndicat existant en 2025, l'État ayant seulement souhaité décourager la création de nouveaux syndicats avant le transfert. Il convient toutefois de signaler qu'une adhésion en cours d'année est plus complexe à retranscrire dans les documents budgétaires et comptables qu'une adhésion au 1^{er} janvier.

II. Demandes d'aides auprès de l'État et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Les travaux peuvent débuter :

- dès le dépôt de la demande de DETR ;
- dès que le dossier de demande d'aide à l'AESN est jugé complet et recevable.

La prochaine commission des aides de l'AESN se réunit en novembre 2023 mais les dossiers devaient être déposés avant le 19 octobre 2023. Une demande de subvention ne pourrait donc être examinée que lors de la prochaine réunion, qui aura lieu en mars 2024 sur la base d'un dossier à fournir au plus tard en janvier 2024. Des éléments relatifs au prix de l'eau devront y figurer.

Il sera nécessaire d'avertir les entreprises retenues que les travaux ne pourront débuter qu'au-delà de la durée d'engagement qui figure dans les offres auxquelles elles ont répondu.

À titre d'information, il est indiqué qu'une opération d'interconnexion entre les réseaux des communes de Bazarnes et Deux-Rivières a été subventionnée à 80 % en 2023, à parts égales entre les crédits de la DETR et ceux de l'AESN.

S'agissant des 20 % d'autofinancement, la Banque des territoires a déjà été consultée et propose un taux d'intérêt compris entre 3 et 4 % sur 40 ans. Les collectivités vont se renseigner auprès d'autres banques qui pourraient leur proposer un taux d'intérêt plus faible, mais la durée de l'emprunt serait certainement inférieure.

III. Calendrier prévisionnel

Dès que possible : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR

Janvier 2024 : Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'AESN

Janvier – Février 2024 : Programmation de la subvention DETR

Mars 2024 : Commission des aides de l'AESN

Deuxième trimestre 2024 : Décisions relatives aux demandes de subventions

Second semestre 2024 : Exécution des travaux

2025 : Adhésion au SIAEP d'Annay-Môlay

2026 : Transfert de compétence aux EPCI, seront les seuls représentés au comité syndical.

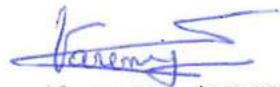
IV. Autres éléments d'information

Situation de l'unité de méthanisation de Sainte-Vertu (EARL LES FERMES) : La commission des aides de l'AESN aura besoin de garanties sur les efforts fait en matière de prévention pour préserver la qualité de l'eau potable. La prochaine commission de suivi de site aura lieu le 25 octobre 2023. Rien ne permet d'affirmer que l'exploitant se livre à des épandages interdits par l'arrêté préfectoral du 16 mars 2022. Les élus et les représentants des riverains veulent cependant comprendre pourquoi les quantités traitées demeurent largement inférieures aux seuils fixés par l'autorisation.

Demande de prélèvement pour irrigation par la SCEA DES JUMÉRIAUX : L'exploitant n'a pas abandonné son projet. Il a fait l'acquisition du matériel nécessaire et a tout mis en place alors même que le Syndicat des eaux du Tonnerrois maintient sa position défavorable. Les services de l'État se sont opposés au prélèvement, ont conseillé au porteur de projet de se rapprocher de la Chambre d'agriculture, et attendent le dépôt d'une nouvelle demande. Les 100 000 m³ prélevés puis utilisés pour l'irrigation risqueraient de favoriser une pollution de la ressource en eau par des produits phytosanitaires au niveau des captages du Petit Béru et des Jumériaux (ce dernier étant essentiel pour l'alimentation en eau potable de la ville de Tonnerre).

Travaux sur la voirie d'Yrouerre : Le maire d'Yrouerre s'interroge quant à l'impact des travaux d'interconnexion sur des portions de voirie récemment refaites. Les maires qui portent l'opération vont étudier ce point avec lui.

Le secrétaire général



Pierre -Henri VARENNE